Zeitschrift: Jahrbuch der Schweizerischen Gesellschaft für Schulgesundheitspflege

= Annales de la Société Suisse d'Hygiène Scolaire

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Schulgesundheitspflege

Band: 14/1913 (1914)

Artikel: Rapport, présenté par M. E. Dunant, Genève

Autor: Dunant, M. E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-91209

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ziehung sind unumstritten. Von der Schweiz aus haben sie ihren Anfang genommen. Das, was heute vorgeschlagen wird, soll dazu mithelfen, das schöne Werk der Ferienkolonien auf eine höhere Stufe der Entwicklung zu bringen.

Helfen Sie mit, daß aus Worten Taten werden!

b) Rapport, présenté par M. E. Dunant,
Président de la Fédération des Colonies de vacance à Genève.

Lorsque l'année dernière naquit l'idée d'un petit Congrès des Colonies de vacance, je n'espérais pas la voir si promptement réalisée. C'est pour cela que je tiens, tout d'abord à exprimer ma sincère reconnaissance à Monsieur le Docteur Schmid, Directeur du Service Sanitaire Fédéral dont l'extrême obligeance et la courtoisie nous permettent d'exposer devant vous quelques points concernant une des Oeuvres dont s'honore notre Patrie et de dire quelques mots des Colonies de vacances dont le but, le mode d'action, et les conditions d'existence ne sont pas suffisamment connus.

Je voudrais vous dire aussi, Messieurs, combien je vous suis reconnaissant d'avoir consenti à consacrer une journée de votre réunion d'Aarau à la question qui nous intéresse et qui se présente à nous sous des faces bien diverses, susceptibles d'intéresser les philanthropes, les Administrateurs de nos Oeuvres et les hygiénistes.

Si, pour quelques-uns, les Colonies de vacances, sont un devoir d'humanité à remplir, une Oeuvre de solidarité et d'amour envers de petits êtres trop souvent affaiblis, dégénérés, épuisés par l'insuffisance de leurs conditions matérielles d'existence et, qui ont droit à la vie heureuse de la jeunesse. D'autres voient dans cette œuvre admirable un moyen efficace de lutter contre les influences pernicieuses qui guettent les enfants de notreé poque et de leur assurer la santé morale aussi bien que la santé physique.

D'autres personnes encore, et nous sommes du nombre, voient dans la "Colonie de vacances" et les Ecoles de plein air réservées aux enfants débiles de la classe nécessiteuse un des moyens les plus efficaces pour prévenir les maladies ou lutter contre les dangers d'infection dans les centres populeux.

C'est pourquoi nous aimerions que cette œuvre de régénération soit étudiée et développée par Messieurs les hygiénistes afin qu'elle devienne une sorte de cure préventive contre les maladies dont chaque enfant court le plus de danger d'être atteint. Pour obtenir un résultat concluant ne serait-il pas bon d'envoyer les colons les plus chétifs pendant plusieurs années de suite se fortifier à la Colonie, où ils se présenteraient munis d'une fiche médicale, très simple rédigée par le médecin.

Ces divers points seront développés par M. Mégard de Genève. L'orientation scientifique n'est pas le seul sujet que nous voudrions soumettre à cette assemblée; les autres ne sont pas d'un intérêt aussi grand pour des hygiénistes, il est vrai, mais ils pourront fournir des études pour toutes nos Colonies de vacance.

Celle de l'Assurance et de la Responsabilité Civile par exemple, que plusieurs Sociétés ne prennent pas assez au sérieux au point qu'elles négligent parfois la précaution de s'assurer, soit pour les accidents qui pourraient arriver à leurs petits Colons, soit pour les dégâts causés par eux, étant ainsi à la merci d'un sinistre qui pourrait survenir et engager gravement leur responsabilité.

Nos Sociétés en effet peuvent encourir deux sortes de responsabilités: 1º d'après les articles 41 et suivants du Code Fédéral des Obligations et 333 du Code Civil, elles peuvent être responsables des dégâts ou des accidents que leurs Colons peuvent occasionner à des tierces personnes ou à des animaux, etc.... c'est-à-dire à des personnes ou à des choses qui sont étrangères à la Colonie de vacances. En effet, en cas de sinistre de ce genre, les victimes pourront dire que les Sociétés n'ont pas surveillé leurs enfants avec tout le soin voulu, qu'il y a eu négligence dans la surveillance, etc....

D'après les mêmes lois nos Sociétés peuvent aussi être rendues responsables des accidents qui pourraient survenir aux petits Colons.

Il serait donc bon et désirable que l'on étudie cette question avec soin pour se rendre compte de la meilleure manière de couvrir nos Sociétés de ces risques.

Une Compagnie d'Assurance peut couvrir la Société des Colonies de vacance jusqu'à concurrence de 1000 frs. en cas d'accident grave arrivé à un de ses colons, et jusqu'à concurrence de 10,000 frs. par sinistre et 30,000 frs. par catastrophe en ce qui concerne les enfants de la Colonie.

Puis elle couvrira la Société des Colonies de vacances en cas d'accident, de sinistre ou de catastrophe, causé par les enfants de la Colonie, jusqu'à concurrence de 30,000 frs. par sinistre et 100,000 frs. par catastrophe envers de tierces personnes — et

pour les dégâts matériels causés aux choses ou animaux pour la somme de 2000 frs.

La prime annuelle pour une assurance de ce genre serait de frs. 37.— environ pour 100 enfants avec participation au bénéfice de 20 %, soit environ 29 ½ centimes par enfant.

Nous proposons que la question des Assurances soit mise à l'étude et nous formerons le vœu que nous fassions nous même notre Compagnie d'Assurance en une Assurance Mutuelle que notre Fédération Suisse des Colonies de vacances aurait à diriger. Nous pourrions ainsi avoir des taux réduits et de sérieux avantages.

Il serait donc utile, je dirai même indispensable d'avoir un lien unissant toutes nos Sociétés des Colonies de vacances, pour recevoir et classer toutes ces recherches, centraliser ces documents afin de pouvoir extraire les déductions les plus justes et faire mettre en pratique les résultats des expériences faites dans toute la Suisse, ou encore préparer des documents et avoir des délégués à envoyer à l'étranger représenter, aux Congrès internationaux, notre chère Patrie, berceau de notre Oeuvre.

Monsieur le Pasteur Boßhard de Zurich développera ce point que je recommande à votre attention.

Il ne me reste plus qu'à vous donner quelques chiffres de statistique sur la Suisse Romande qui compte actuellement 21 Sociétés des Colonies de vacances ayant envoyé à la montagne pendant l'année 1911, 2202 enfants représentant 73,410 journées de vacances et se répartissant ainsi:

Canton de Genève .	11 S	ociétés	1022 e	nfants	38499 journées			
" " Vaud	5	"	514	"	16721	"		
" " Neuchâtel	3	"	461	"	13570	"		
" " Fribourg.	1	"	160	n	3360	"		
St-Imier (Berne)	1	"	45	"	1260	"		

soit un total de 21 Sociétés 2202 enfants 73410 journées

Il ne nous reste qu'à présenter des vœux, qu'avec votre aide bienveillant nous pourrons bientôt réaliser; savoir:

Que Messieurs les Médecins collaborent plus activement á seconder les Administrateurs de nos Colonies de vacances afin d'obtenir des renseignements scientifiques aussi exacts que possible.

Qu'il soit fondé une Fédération Suisse des Colonies de vacances.

Que nos Colonies de vacances puissent s'assurer à une Assurance Mutuelle organisée par la Fédération Suisse.

Colonies de Vacances de la Suisse Romande.

	Fribourg	Berne		Neuchâtel					Vaud {									Автеле	Conduc						18.00 A 11 19.00
21 sociétés	Fribourg	St-Imier	Le Locle	Chaux-de-Fonds	Neuchâtel	Aigle		Clé des Champs	Montreux	Vevey		Lausanne	Libre Pensée	St-Gervais	Eaux Vives	Plainpalais	Sanatorium		Espoir	Carouge	Pâquis	Rive Gauche	Suisse allemande	Genève Ville	Sociétés
	1906	1905	1906	1898	1879	1907		1906	1902	1892		1884	1908	1907	1906	1905	1904		1904	1904	1903	1895	1890	1879	Année de Fon- dation
2202 colons	160	45	19	151	291	14		81	58	117		244	55	75	77	92	41		410	51	78	46	30	67	Nombre d'enfants en 1911
olons.	Casernement	Casernement	id	id	Casernement	id		Casernement	Cantonnement	id		Casernement	id	id	id	id	Casernement		Cantonnement	id	id	Casernement	id	Cantonnement	Logement
73410	1260	- 3360		13570	(E)		217		16721									20100	99/00					akh u	Nombre de Journées
73410 journées	1260 Sonnenwyl et Pensier	3360 Ferme Gerber (Mont Soleil)	Prise Ducommun	Beau Site (Val de Ruz)	Bellevue près Gorgier	Corbeyrier et Plambuit		Vernand s/Lausanne	Ormonts et Chateau d'Œx	Monts de Corsier	chez les Blancs	Ropraz-Baulmes et Vers	Jussy s/Châble	La Rippe	Lucinge	Les Plattets s/Bassins	Clermont s/Sierre	019225	200120	Vendôme s/La Rippe	Borire s/Gimel	La Provence s/Gimel	Givrins	Pied du Jura	Lieux de Séjour
		Location		x 1					dans les familles				Location	id	id	id	Propriété de la Colonie		dans les familles	ĬĠ	id	Propriété de la Colonie	id	dans les familles	
							(Jeunes filles)	Maladies Cantagieuses.										par enfant tuberculeux	droit d'inscription de 12 frs.		e di				Observations